



# Réunion de la Commission Nouveau Projet EPR2

## Compte-rendu

**Président : XXX**

### **PARTICIPANTS :**

M. ADRIANSEN Francis	CLI
Mme BLANQUART Laetitia	TRIHOM
M. BLEAU Simon	PARIMAGE
Mme BOUIN Véronique	CUD
M. BOCQUILLON Eric	Mairie de Saint-Georges sur l'Aa
M. BOUREY Luc	Mairie de St-Pol sur Mer
Mme BRICHE Noémie	Ville de Calais
Mme CASTEL Fabienne	Mairie Mardyck
M. CARLIER Fabrice	CCM ULCO
Mme CORDIER Isabelle	Rubis Terminal Dunkerque
M. COUTURIER	Mairie Les Attaques
Mme DAVID Valérie	Union Locale CFE-CGC Dunkerque
M. DECLERCK Sébastien	VERSALIS France
Mme DEKEISTER Anne-Catherine	EPR2
M. DELPLACE Hugo	DIR Nord
M. DELBROUQUE Vianney	DREAL
Mme DENIELE Nadine	Commune de Les Attaques
M. DUFOURG Olivier	La Voix du Nord
M. FOURNIER Nicolas	ADELFA
Mme FRION Nathalie	Mairie de Saint-Pol-sur-Mer
M. FORMIN Nicolas	GPMD
Mme GAILLARD Cyrille	
M. GUGLIERMINA Pierre	CSS
M. HABRYN Serge	Sans
Mme HOCQUET-DUVAL Marie-Paule	CLCV ADELFA
M. JENTEX Bernard	EDF
M. KUSZ Jean-Pierre	Retraité EDF
M. LACOUR Yoane	AIR LIQUIDE
Mme LELIEUR Eveline	ADELFA
Mme L. Héloïse	PARIMAGE
M. LEFRANC David	GPMD
M. LAMMIN Paul	CCI Lhf
M. LECOMTE Bernard	CFTC
M. LEFEBVRE Pierre-Louis	Commune de Les Attaques
Mme LELIEURE Eveline	
M. LEURS Joël	Mairie adjoint de Merckeghem
M. LYSEK Patrice	ArcelorMittal France
M. MAILLARD François	RTE
M. MONIN Thomas	Mairie de Pitgam
Mme MONNIN Yann - Gaël	GP
M. MYXAZ Pascal	GASSCO France
M. MUYS Christian	Réseau Homme&Nature 59/62 du MNLE
M. NOTEBAERT Laurent	Ville de Gravelines

M. PACAULT Nicolas	DREAL Hauts-de-France
M. PLATEL Michel	CLI Gravelines
M. PLOYARD Jean-Baptiste	Phare Dunkerquois
M. PLUY Jean-Marie	Mairie Merckeghem
M. POMIER Florian	DREAL
M. PONTIER Philippe	Versalis France
M. PRUVOST Guy	Mairie de Brouckerque
M. PRUVOST Thomas	SAGE DELTA
Mme ROYAL Annette	CNDP
M. SARDINHA Bruno	ASN
M. SENAME Jean	ADELFA
M. SPEC Bernard	
M. SZAREK David	DREAL
M. THIERRY Olivier	EDF Gravelines
M. VERSCHEURE Dominique	Délégué Audruicq
Mme VILLIERS Anita	Association Environnement Développement Alternatif
Mme VENART Amélie	Rubis Terminal Dunkerque
M. VOISIN Stéphane	EDF
M. WADOUX Davy	Adjoint Maire de Bourbourg
M. WAYMEL Luc	AMR 59

---

L'ordre du jour est le suivant :

- Projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines, Deuxième projet du programme industriel de 3 paires de nouveaux réacteurs nucléaires en France

Monsieur le secrétaire général explique l'absence du Président habituel de cette commission malheureusement retenu sur un autre sujet connu, à savoir la question de l'eau et des inondations, ce qui l'amène à ne pouvoir être présent. Il se dit très honoré de présider cette seconde commission de l'année. Cette commission est toujours très appréciée. Il croit savoir que, le 15 février, dans l'amphithéâtre de la CUD, une autre commission de nouveaux projets liée à un projet industriel sera organisée. Pour le coup, il s'agit, ce jour, d'évoquer un projet majeur pour le territoire, à savoir la construction des deux EPR2 de Gravelines. Ce projet est porté par EDF. Il est essentiel pour l'indépendance énergétique de la France, pour le développement industriel de la France, du Dunkerquois, et pour la décarbonation. Gravelines, qui possède une centrale depuis les années 1980, est un site identifié comme pouvant accueillir les six paires d'EPR décidées par le Président de la République dans le courant de l'année 2023. Ces deux EPR bénéficient d'un environnement assez exceptionnel, avec la présence de la centrale, d'une source d'eau froide, la présence des entreprises, et une acceptation de ces projets par l'ensemble du territoire, même si, parfois, peuvent se manifester certaines inquiétudes sur le plan environnemental. Toutefois, la commission aura l'occasion d'y revenir, de préciser les choses et de lever les doutes.

Ce chantier va irriguer le territoire du Dunkerquois pendant de nombreuses années. Les EPR seront construits en 2038 et 2039. Le chantier de construction durera, donc, une dizaine d'années. Les premiers travaux pourront être engagés dès 2026. Ces EPR seront situés sur l'ancien site Total, totalement démantelé et dépollué pour accueillir les premières opérations, dès le début de l'année 2026.

Dans le cadre de la concertation, la démarche est menée par la commission nationale du débat public, qui a rendu un avis en janvier dernier. Elle a appelé, de ses vœux, l'organisation d'un débat public. Une concertation sera donc organisée sur le territoire, et sera menée par Monsieur Luc MARTIN. Il invite l'ensemble des participants à la commission à consulter régulièrement le site de la CNDP. En effet, des informations seront inscrites au fil de l'eau pour la tenue de ces débats.

Il laisse désormais la parole à M. Ménager Antoine, directeur du débat public EPR2 Gravelines. La présentation proposera des éléments d'information sur ce qu'est le programme de développement de ces EPR2, ce qu'est l'EPR2 en lui-même, et les précisions sur la localisation et le chantier en cours de préparation.

## **1. Projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Gravelines, Deuxième projet du programme industriel de 3 paires de nouveaux réacteurs nucléaires en France**

M. Ménager indique en premier lieu qu'il s'agit d'un grand plaisir, pour lui, de présenter ce projet pour la première fois en public dans cette instance importante. Elle parle de risques. Et, quand il est question de produire de l'électricité à partir de l'énergie nucléaire, il convient de maîtriser la sûreté. De fait, il se trouve dans cette culture de risque. Débuter par ce territoire se veut donc normal. La semaine suivante, il interviendra dans un groupe technique de la Commission Locale d'Information. Il s'agit d'instances constituées pour informer et concerter.

M. MUYS rappelle que les décisions ont été prises par l'État avant le rapport rendu par la CNDP. De fait, il ne voit pas à quoi peut servir le futur débat. Il rappelle être au sein de la commission du SPPPI, où est faite de l'information. Certes, cela est bien, mais l'information est présente dans les journaux depuis un certain temps. Il est demandé aux associations, aux ONG de participer à la prise de décisions et à la concertation, mais tout a été signé ailleurs...

Il estime qu'aucune décision ne sera prise en fonction du rapport de la CNDP, puisqu'elle a déjà été prise selon lui. Il peut dire que le MNLE interviendra à la CNDP sur la couleur du bâtiment annexe au réacteur et que si les grues dégradent un peu l'environnement, il sera décidé de supprimer les grues et de tout transporter à dos d'hommes. Il se demande si la commission va servir à cela. Il constate que les travaux ont déjà débuté depuis un certain temps sur le paysage et l'environnement. Il répète que les décisions sont prises ! La CNDP peut écrire ce qu'elle souhaite, rien ne sera pris en compte.

Ensuite, M. Muys constate que la gestion des déchets semble totalement maîtrisée. Toutefois, pour les générations futures, il ne peut prédire ce qu'il en sera de la réversibilité d'un site et l'enfouissement. Il invite à voir ce qui a été fait pour les déchets chimiques, toujours en feu depuis plus de dix ans.

En outre, dans la prise en compte de la décarbonation, des besoins d'énergie, il estime que la réflexion est prise à l'envers. En effet, selon lui, il est d'abord décidé de produire des voitures

électriques. Toutefois, il faut des batteries, donc de l'énergie. Il regrette qu'aucune réflexion nationale ne porte sur l'évitement de la production du carbone. En revanche, la décarbonation passe par un besoin en énergie, et donc par la création d'EPR. Il certifie que le débat national sur l'énergie a été tronqué. Les solutions alternatives ne sont pas prises en compte. Il a été décidé d'aller vers le nucléaire. Que pèse le nucléaire sur la production mondiale de l'énergie ? Il répond qu'il existe d'autres solutions, comme le photovoltaïque, l'éolien. Il serait plus judicieux de créer un mix énergétique. Face, notamment, au prix d'un réacteur de nucléaire et la durée de sa création, comme à Flamanville, il considère que de l'énergie serait produite depuis très longtemps en utilisant d'autres modes.

Selon lui, toute l'idéologie nucléaire doit être remise en cause. Il aimerait une réflexion où toutes les parties prenantes soient écoutées. Il se demande si d'autres solutions alternatives ne pourraient pas être mises en œuvre pour continuer cette fuite en avant devant les émissions de CO<sub>2</sub>, le changement climatique, le dérèglement climatique. Ce dernier risque d'inonder l'ensemble des pays du sud par la montée du niveau de la mer.

Il se pose la question sur la société de demain et sur la satisfaction des besoins des populations. Il estime que les dirigeants actuels doivent se poser pour engager une réflexion à ce niveau.

Mme ROYALE aimerait effectuer trois remarques par rapport à la cuve et aux couvercles. En se basant sur l'EPR actuel de Flamanville, elle se demande si le constructeur sera le même pour Gravelines, notamment pour la cuve et le couvercle. Elle a également entendu dire qu'il y aurait une forte consommation en eau. Or, la région dunkerquoise est en fort déficit d'eau. De fait, elle s'interroge sur sa provenance, en sachant que les autres pôles industriels, et les entreprises présentes sur le site consomment beaucoup d'eau. Elle n'a, en revanche, pas entendu le sujet lié aux inondations venant de l'intérieur du territoire. Certes, elle comprend qu'il convient de s'élever par rapport au niveau de la mer, mais elle considère que les conséquences des inondations intérieures sont très importantes. Enfin, concernant le transport, elle se demande si des voies ferroviaires ont été prévues, mais aussi la façon de faire venir le flux des salariés et les camions. En effet, les autoroutes actuelles sont déjà bouchées.

M. MENARD avant de répondre aux questions posées, revient sur les propos de l'intervenant précédent, assez généraux. Certes, il comprend la position. Il l'entend même assez régulièrement. Il rappelle que les membres sont présents dans une commission SPPPI afin de partager leurs points de vue. Cette possibilité sera également offerte dans le cadre du débat public lancé en fin d'année 2024. Il imagine que ces remarques seront prises en compte dans le projet en lui-même. Il certifie que la décision n'est pas totalement définitive. EDF a vocation à avancer sur le projet, et a le souhait de créer des EPR. Malgré tout, il est possible d'améliorer la prise en compte d'enjeux utiles. Il existe des enjeux de valeurs qui ne peuvent pas forcément se concilier.

Concernant la question relative à la cuve, il laissera EDF répondre. À propos de l'eau, la question est au cœur de la démarche de la feuille de route « Dunkerque 2030 ». Il sait que, dans le Dunkerquois, sur la question de l'eau industrielle, les limites sont progressivement atteintes. 30 millions de mètres cubes d'eau peuvent être prélevés dans le canal de Bourbourg, et la consommation s'élève actuellement à 23 millions de mètres cubes. Avec les arrivées de nouveaux industriels, la vocation est d'atteindre le plafond. Dès lors, la démarche est engagée avec tous les industriels afin de réduire les consommations, et les industriels portant un projet agissent déjà en ce sens. Il existe également des sujets de dessalement de l'eau de mer, la question d'amener de

l'eau d'autres territoires vers le Dunkerquois. Ces sujets sont bien abordés dans un groupe de travail piloté par le Préfet de Région.

Il entend également la question des inondations continentales. Il fait remarquer que la zone de la centrale nucléaire n'a pas été inondée au cours des inondations de novembre et janvier. Si le site est en capacité de se prémunir de la montée du niveau de la mer, il ose espérer qu'il sera suffisamment eau vis-à-vis d'inondations continentales. Ce sujet est actuellement au cœur d'un important travail. Une réflexion est d'ailleurs engagée. Des travaux d'urgence sont lancés sur l'ensemble des cours d'eau pour améliorer la prévention et la réponse aux situations d'inondations. Il a conscience qu'elles ont vocation à être de plus en plus fortes et de plus en plus fréquentes.

Enfin, par rapport à la question des transports, ce sujet a été clairement identifié dans le cadre de la feuille de route « Dunkerque 2030 ». Le Président de la CUD a décidé de mettre en place une politique de zéro parking. Une réflexion portera autour de points nœuds, avec des ruptures de charge à partir du train, des gares, et notamment de celle de Bourbourg, avec des systèmes de navettes et bus permettant d'acheminer les salariés sur les sites industriels. Il imagine que cela existera pour les EPR2. L'idée est d'éviter de saturer un axe routier qui l'est déjà suffisamment. Cette réflexion est donc bien engagée avec toutes les parties prenantes (intercommunalités, SNCF, État).

M. Ménager partage tout à fait les points de vue des participants. Il indique agir sur les quatre leviers. Il est à la fois acteur de la sobriété, de l'efficacité énergétique, des renouvelables, et il pense que ces trois leviers ne suffisent pas, d'où le côté indispensable du nucléaire selon lui, notamment pour son côté pilotable. Tout cela pourra de nouveau être débattu dans le débat public.

Il revient sur la question relative à la cuve. L'intention fait partie de la démarche générale des enseignements tirés. Il souhaite poursuivre avec Framatome, qui est la filiale d'EDF. Toutes ces difficultés rencontrées pour la cuve de Flamanville ont débouché sur d'importants enseignements, et les conséquences ont été tirées. D'ailleurs, depuis, des cuves en Grande-Bretagne ont été réalisées. À sa connaissance, elles ont été parfaitement exécutées. Évidemment, tout a été fait dans la douleur, et EDF n'a pas envie de revivre les déconvenues passées. Néanmoins, personne ne va repartir d'une feuille blanche. EDF souhaite s'appuyer sur ce qui s'est passé, y compris sur les difficultés, les erreurs commises, et tout sera recapitalisé. Il ajoute que parmi les gros composants de la chaudière (cuve et générateurs de vapeur), tout le monde s'attache à ne pas les modifier par rapport à l'EPR de Flamanville pour capitaliser tout ce qui a pu être appris, sur les process industriels. Il précise que Framatome a réinvesti dans son usine, a réembauché avec la vision de son programme. Aujourd'hui, la machine industrielle est plus en capacité de faire face qu'il y a 20 ans lors de la construction de la première cuve de Flamanville.

À propos de l'eau, il s'inscrit totalement dans les démarches collectives du territoire. L'ambition d'EDF est de venir prélever en l'absence d'autres solutions. Dès qu'il sera possible de trouver de l'eau qui aurait les caractéristiques suffisantes, ailleurs, il conviendra de l'utiliser pour éviter de venir prélever de l'eau sur le territoire. Des discussions et des pistes sont en cours.

Au sujet de l'inondation, il rappelle avoir cité précédemment le fait que l'histoire commençait, à Gravelines, avec la centrale actuelle, et la protection périphérique, qui prend en compte l'arrivée de l'eau par la mer, mais aussi l'arrivée par la terre. Elle est dimensionnée pour cela.

Il n'a rien à rajouter sur le sujet des transports. Il rappelle que le pic proposera 8 000 salariés à faire rentrer sur le site dans un laps de temps court. Un enjeu d'efficacité existera. Selon lui, le débat public peut faire émerger des solutions, car les citoyens vivent les aléas, les problématiques quotidiennes. En croisant les besoins des citoyens, et ceux des constructeurs et d'EDF, il pense que des solutions intelligentes et pragmatiques pourront être trouvées.

Mme David s'imagine en 2040, avec l'EPR2 en fonctionnement, en plein cœur d'un été chaud, sans pluie depuis six mois, et très peu depuis trois ans. Elle s'interroge sur la façon dont se feront les choix de distribution de l'eau. Elle se demande d'où proviendra la décision des arbitrages entre les sociétés pour les questions relatives à l'eau. Elle estime que cette situation est inévitable. Les nouvelles sociétés sont accueillies à bras ouverts, au regard de l'emploi créé. Toutefois, elle invite à ne pas oublier les entreprises déjà présentes sur le territoire, au niveau de la mer, et qui ont déjà besoin d'eau.

M. MENARD pense que les arbitrages auront lieu de la même façon qu'en 2023 et en 2022. Le Préfet prendra des décisions, et imposera des réductions de consommation selon les différents secteurs.

Mme David imagine donc une baisse de production sur différentes sociétés.

M. MENARD parle d'une possibilité.

Mme David aimerait connaître les critères sur lesquels se base le Préfet pour décider.

M. MENARD répond que le Préfet se base sur des critères scientifiques portés par les différents services connaisseurs en la matière. Ensuite, les arbitrages seront faits en fonction des besoins. Les besoins humains sont prioritaires. Le jardinage est ainsi réduit, tout comme l'activité d'arrosage de plantes au bénéfice de l'agriculture et de l'industrie. Ensuite, il peut y avoir des arbitrages selon les industries et selon leur capacité à être résilient face à la réduction de la consommation d'eau.

M. PACAULT parle de l'existence actuelle d'un arrêté préfectoral couvrant les différents bassins des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Avant d'arriver à la situation extrême de l'absence d'eau qui correspondrait à une situation de crise sécheresse, il existe des niveaux intermédiaires de vigilance, vigilance renforcée, alerte sécheresse et alerte renforcée. En fonction de ces niveaux de référence, des exigences sont déjà en vigueur, définissant des règles pour le lavage des voitures, le jardinage, de nombreuses activités concernant les particuliers et les entreprises, mais aussi les collectivités. Les règles peuvent aller jusqu'à des baisses de consommation en ce qui concerne le cas des entreprises.

M. Ménager n'est pas rentré, dans sa présentation, sur toute la technicité. Il tient toutefois à faire un rappel. 99 % de l'usage de l'eau pour les réacteurs concerne le refroidissement du process, et il s'agit essentiellement de l'eau de mer. Le besoin d'eau industrielle douce concerne des appoints. Il s'agit d'eau déminéralisée servant à quelques usages. Comme ces besoins ne sont que pour des appoints en usage très limité, il certifie savoir préserver l'exploitation en anticipant ces problématiques potentielles. Il insiste sur le gros du process, à savoir le refroidissement des réacteurs à travers un certain nombre de circuits. L'usage, à 99 %, provient d'eau de mer, et qui est remise dans la mer. Le besoin d'eau douce affecterait certainement assez peu l'exploitation.



M. SENAME s'exprime en tant que représentant de la Fédération d'Associations d'environnement du Littoral. Il reconnaît avoir bien écouté les exposés, qu'il trouve très optimistes. Selon lui, en partant des réalités locales, régionales et nationales actuelles, EDF n'a pas fait ses preuves. Il trouve que la question de Flamanville a été écartée peut-être trop rapidement. Cela fait quinze ans que le réacteur EPR de Flamanville a été mis en chantier, avec des surcoûts extrêmement importants. Il rappelle que tous les membres de la commission sont, ici, des contribuables, et qu'il n'existe aucun mystère sur les ressources nécessaires à ces projets. Depuis le début du mois, il fait remarquer que la facture EDF a augmenté de 10 %, de 43 % en deux ans. Tous les citoyens payent. Il insiste sur le fait que le gouvernement aide EDF, dont l'endettement actuel atteint 65 milliards d'euros, auxquels il sera bientôt possible d'ajouter les quinze milliards issus d'une usine lancée par EDF en Grande-Bretagne, avec une aide de la Chine. Il croit savoir que 24 milliards d'euros ont déjà été dépensés en Grande-Bretagne, et que quinze milliards d'euros en plus vont être déboursés suite à un appel de fonds d'EDF. À ce titre, il signale que la Chine et que les Anglais comptent rester sur la somme initiale. Autrement dit, un certain nombre de dérives sont à craindre, à la fois dans le temps et financièrement. La France n'y est malheureusement pour rien.

Il est clair qu'il ne met aucunement en cause les personnes d'EDF. Les choix émanent de l'État, avec un Président de la République qui a pris les devants, alors même que les travaux de la commission du débat public n'avaient pas été achevés. Il était pourtant annoncé qu'il y aurait six réacteurs EPR2, dont deux à Gravelines. Pourquoi pas quatorze ? Selon lui, une problématique d'envergure est liée au changement climatique, au dérèglement climatique. Il est ainsi possible d'observer que la plupart des EPR seront installés en bordure de mer à cause de ces changements. En effet, les fleuves ne peuvent pas supporter, ou apporter de l'eau suffisamment froide afin d'assurer le refroidissement des installations. Il rappelle également qu'en 2022, un certain nombre de centrales le long des fleuves ont réduit leur fonctionnement, en passant de deux à un seul réacteur.

Selon lui, EDF n'a pas fait la preuve de la fiabilité de son choix au regard de toutes les réalités évoquées. Il existe une accélération très rapide soi-disant pour agir au niveau du changement climatique. Or, si cet agissement concernait réellement le changement climatique, à Gravelines, il pense qu'il aurait mieux valu opter pour les énergies renouvelables, plus rapides à faire démarrer (deux ou trois ans maximum). À l'inverse, les réacteurs EPR2 ne marcheront qu'à l'horizon 2038-2040. Il s'interroge du choix de placer tout l'argent dans des installations qui ne seront efficaces que dans une quinzaine d'années si le changement climatique est à ce point urgent. Il souligne, de ce fait, un certain nombre d'incohérences sur les choix effectués par EDF et le gouvernement.

M. Ménager entend ces propos. Il dit assumer le chantier de Flamanville. Justement, il qualifie cet ancien projet de nécessaire. Il a cru comprendre, également, que si EDF était plus efficace dans la mise en œuvre d'un projet nucléaire, il aurait reçu le soutien du précédent intervenant. Il l'en remercie. Pour EPR2, c'est bien ce qu'il propose de faire, car le projet se veut plus efficace.

La question des enseignements du projet de Flamanville est capitale. Elle est assumée. Elle a même fait l'objet d'une séance spécifique du débat public, le 1er décembre à Caen. Le replay peut être visionné sur le site. Il rappelle simplement que Jean-Martin Folz, commandité par le gouvernement, avait remis un rapport sur l'ensemble des défaillances observées à Flamanville. Un débat avait eu lieu à ce sujet. Personne n'occulte, donc, ce sujet. Lui n'est pas un professionnel du débat public. Il était, avant, directeur d'une centrale nucléaire d'EDF, et a dirigé le chantier de Flamanville 3 pendant six ans. Il est davantage habitué à être sur le chantier que sur les estrades.

Il a donc vécu la réalité. Oui, il admet que les conditions étaient difficiles par le passé. Toutefois, il répète qu'il y a eu 20 ans depuis la construction de ce réacteur de Flamanville. Aujourd'hui, le niveau de sûreté est considérablement plus important que celui du passé. Toutes les conditions étaient, jadis, réunies pour un chantier délicat. Qui plus est, ce dernier avait été survendu en termes de temporalité. Il s'agissait d'un échec annoncé. Toutes ces conclusions ont été tirées. Aujourd'hui, les personnes d'EDF et de la filière ont envie de faire leurs preuves. Elles ont envie de renouer avec ce qui a fait la construction du parc nucléaire. Cela a été un succès. Il est convaincu que cela fonctionnera. En tout état de cause, le débat public se veut crucial, car il comprend que des doutes peuvent être émis. Toutefois, il confirme avoir bien tiré les leçons du passé.

Mme Hocquet-Duval représente les habitants et les riverains des entreprises du territoire. Elle se dit choquée de voir la façon dont a été fait le « survol » du projet. En effet, il a été évoqué sommairement qu'il existerait des usines sans parking, sans en rajouter. Elle souhaiterait, de ce fait, expliquer son expérience locale. Dans certains endroits, il n'y a de la place que pour faire passer un seul train. De fait, il est impossible de faire croiser des trains. La fréquence des trains ne peut donc être importante. Des trains ont été supprimés, et n'ont pas été remis en route. Elle prend l'exemple d'une ligne existante rejoignant Calais, avec des voies restaurées pour les besoins d'ArcelorMittal pendant six mois, avant de ne plus s'en servir. Des voies existent, d'autres ont été démontées.

Mme Hocquet-Duval a commencé sa carrière en venant habiter à Grande-Synthe, car elle disposait d'aucun logement ailleurs. En effet, à l'époque, Usinor avait capté tous les logements pour ses propres cadres ou pour son encadrement. Elle est arrivée dans un quartier où il y avait de la boue en plein hiver, sans lumière ni éclairage. Les logements étaient livrés avec une entrée à la fois. Il fallait prouver qu'un mariage était prévu. Mme Hocquet-Duval a vraiment l'impression d'une régression complète. Jamais il n'a été question des logements dans la présentation du jour.

Elle a entendu une personne dire : « *On a détecté des friches.* » Les usines sont en passe d'être construites, les ouvriers vont arriver, les logements vont se construire très rapidement. En ce qui concerne la circulation, il a été dit qu'aucun parking ne serait mis en place. De fait, elle s'interroge sur les moyens de locomotion (vélo, à pied, en train). Elle aimerait savoir s'il y aura un parking pour les vélos. Elle se demande si les ouvriers venant en vélo auront un lieu pour se changer. Elle trouve qu'il existe un survol trop important de la présentation du projet.

Elle a cru entendre, au début de l'intervention, qu'il existait une culture du risque. Elle réfute ce terme. Cela voudrait dire que le risque est accepté. Or, ce n'est pas le cas. Il est impossible d'accepter d'être toujours mis en risque. Elle souhaite la culture de la sûreté, de la sécurité.

En outre, si les canaux n'ont pas suffisamment d'eau, les péniches ne peuvent pas passer. Elle fait remarquer qu'il est parfois constaté une absence d'eau l'été, voire tellement peu que les péniches risquent de ne plus pouvoir circuler. Or, elle rappelle qu'il a été demandé le développement du transport de marchandises par les péniches, afin de réduire le flux des camions.

Elle insiste sur le fait que le projet est tordu, tiré par les cheveux. Elle a l'impression que tout est fait au coup par coup, sans plan global d'harmonisation. Les citoyens en font, donc, les frais.

Une autre question relative à la formation l'interpelle. Elle est d'accord sur le fait qu'il faut avoir les meilleurs ouvriers. Toutefois, ils ne sortent pas d'un chapeau sans formation. Elle fait observer



que trois quarts des enseignements techniques ont été fermés. Il est impossible de former un soudeur ou un électricien en un ou deux ans. Elle a donc le sentiment que le projet est fait d'improvisations perpétuelles.

Elle le redit, elle souhaiterait vraiment participer à la réflexion sur les logements. Il ne faut pas qu'ils correspondent à des cages à lapins comme par le passé. Elle est révoltée, car elle estime qu'il s'agit de gâchis. Elle n'aborde même pas le sujet des écoles, des lieux de soins. Elle soumet l'idée que cela puisse se passer comme dans certains pays, où des usines mettent en place une crèche, un abri en parallèle.

En résumé, les habitants ont peur, car elle constate que les ouvriers font toujours les premiers frais, même si cela se rectifie au fur et à mesure.

M. MENARD considère que l'intervention de Mme Hocquet-Duval est très intéressante, car tous les problèmes et les difficultés à surmonter ont été détaillés. Ils sont bien identifiés dans la feuille de route « Dunkerque 2030 ». Il ne va pas détailler l'ensemble des travaux menés et qui viennent de démarrer au sein de la commission. Mais il répète que tous les sujets abordés sont présents, à savoir l'emploi, la formation professionnelle, le logement, la mobilité, l'eau. Ces sujets sont abordés avec les administrations, les collectivités, les experts disponibles. Il s'agit de travaux de longue haleine. Fort heureusement, l'EPR et le développement industriels du Dunkerquois n'arriveront pas d'un seul coup. Ce développement s'étalera sur plusieurs années. La réflexion s'est amorcée dès l'année précédente. Le travail a été lancé par le Préfet Leclercq en fin d'année 2023. Ce travail est déjà bien engagé, comme à l'intérieur du groupe de travail du projet EPR2. EPR2 s'intègre bien dans la feuille de route Dunkerque 2030.

Mme Hocquet-Duval a la même interrogation pour toutes les entreprises du Dunkerquois, et non seulement concernant l'EPR2. Elle profite donc de faire ses remarques dans cette instance.

M. MENARD l'entend, et insiste sur le fait que la feuille de route Dunkerque 2030 ne concerne pas uniquement le projet EPR2. Il s'agit du projet EPR2, ainsi que tous les projets industriels à horizon 2040 avec l'ensemble des implantations industrielles et des emplois à venir (20 000 emplois directs et 10 000 emplois indirects). Toute cette perspective de création d'emplois et les problématiques qui en découlent (ou les défis) correspondent davantage à des défis qu'à des problématiques. Ces enjeux sont bien identifiés. Les travaux d'experts sont engagés.

S'il revient sur le logement, il annonce qu'avant la fin mars, un protocole logement sera signé par l'État, par les bailleurs sociaux, par les intercommunalités (Dunkerque, Pas-de-Calais) pour s'engager sur des objectifs de production de logements. Il a conscience que, dans le Dunkerquois et dans le secteur de la CUD, la production de logements doit doubler pour atteindre 12 000 logements en dix ans.

Mme Hocquet-Duval représente les locataires, et n'est jamais informée en ce sens.

M. MENARD a bien reçu le courrier de Mme Hocquet-Duval. Il peut s'agir également d'un moment d'échanges dans le cadre d'un débat public. Il croit savoir que la CNDP, à un moment donné, avait commencé à réfléchir à l'organisation d'un débat public sur l'ensemble de la zone territoriale. De fait, il peut être intéressant d'aborder ces questions et d'associer Mme Hocquet-Duval dans cette démarche. Concernant les groupes de travail pilotés par le Préfet, il s'agit d'expertises. Certes, cela

peut être reproché d'un certain côté, mais il sera nécessaire d'avoir un débat public territorial afin de présenter l'état des réflexions aux habitants des territoires, dans le Calaisis ou dans le Dunkerquois.

Le sujet de l'eau, lui, est pris en compte. Sur la formation, il est impossible de dire que tout se ferme. Il a récemment vu l'éducation nationale et le conseil régional. Ils sont pleinement mobilisés pour développer la formation initiale. L'éducation nationale a rouvert des classes de Bac Pro dans la région. Le conseil régional développe la formation continue sur des métiers qui seront nécessaires pour le développement industriel de Dunkerque, comme les filières de soudeurs. Beaucoup d'acteurs sont mobilisés. Le sous-préfet a bien répété qu'il serait nécessaire d'avoir un débat avec la population, afin de montrer la trajectoire.

Il a entendu parler des écoles et des crèches. À ce titre, une idée récente du sous-préfet est de lancer la réflexion sur un plan crèches 2030 à travailler avec les intercommunalités, comme la CUD, qui a déjà engagé une réflexion sur le sujet. Il en ira de même sur le volet des assistantes maternelles à domicile. Le diagnostic sera fait sur l'ensemble des champs.

En ce qui concerne du transport, des points nœuds existeront. Des navettes amèneront les ouvriers jusqu'à leurs usines. Le dernier kilomètre sera certainement pris en charge par les employeurs. Il invite Mme Hocquet-Duval à ne pas s'inquiéter au regard des nombreuses solutions déjà apportées. Il faudra désormais que l'État, les collectivités viennent à la rencontre de la population pour présenter les solutions retenues, et en débattre.

M. Ménager confirme que Mme Hocquet-Duval a adressé tous les sujets. Toutefois, EDF ne peut pas les porter toute seule. Il convient de les inscrire dans un cadre collectif. Le pire serait que chacun trouve sa solution. Or, il est important de trouver une solution commune pour le territoire, optimisée, en anticipation. Il confie avoir devancé le débat public en venant présenter le projet au SPPPI ce jour. Les articles dans la presse, eux, sont l'information qui permet à chacun de commencer à réfléchir. Il trouve que le moment est opportun. Tout devrait commencer à décoller modestement en 2026. Toutefois, les solutions doivent être trouvées pour 2028-2030. Ces solutions doivent être trouvées ensemble.

M. Fournier aimerait rebondir sur les propos du secrétaire général, sur le projet Dunkerque 2030 réunissant les services de l'État, les collectivités territoriales et les industriels. Il trouve dommage que des associations comme la sienne ne soient pas invitées, conviées à la réflexion. Il est question d'expertise, et il estime que ces associations ont une certaine expertise sur de nombreux sujets (logement, transports, mobilité). Il aimerait pouvoir jeter un œil sur les plans de déplacement inter-entreprise. L'expertise sur l'eau n'est pas à remettre en question. Il serait possible de parler de l'approvisionnement en eau, avec les réseaux distincts entre l'eau potable (audomarois) et le réseau industriel du canal de Bourbourg. Force est de constater que les associations n'ont pas accès à ces groupes de travail. Une réflexion a lieu entre les mêmes personnes, et il déplore ne pas avoir de moyen de savoir ce qu'il se dit et de contribuer.

M. Fournier souhaite également parler sur le SPPPI. Il s'étonne grandement que ce projet EPR2 soit projeté à l'endroit du site de Gravelines. Il se demande si, en France, il existe un site avec un tel tissu de sites SEVESO imbriqué autour dudit site. Peu éloigné de ce projet d'EPR2 se retrouve le site d'Aluminium Dunkerque (SEVESO seuil haut), mais aussi le Terminal méthanier de Dunkerque (SEVESO seuil haut). À ce titre, il rappelle que l'ancien directeur de l'IRSN avait rendu

public son interrogation sur le choix de l'implantation du terminal méthanier aussi près de la centrale nucléaire de Gravelines. Il s'interrogeait sur la comptabilité de ces deux sites. Il constate qu'EDF persiste dans sa volonté de vouloir implanter des réacteurs nucléaires à côté de sites SEVESO. Il pourrait aussi citer Befesa Valera, qui est un site SEVESO. Surtout, il existe aussi le site XTC Orano, présenté la veille lors de l'ouverture des débats publics diligentés par la CNDP, avec trois usines qui seront implantées sur un site SEVESO seuil haut.

Selon lui, il n'existe nulle part, dans le monde, des sites nucléaires de cette importance qui se trouvent dans un tel imbriquement de sites à risque. Il s'étonne que tous les pouvoirs publics, l'ASN, l'IRSN ne se questionnent pas davantage. À trop charger la barque, la barque finit par partir par le fond.

M. Ménager donne raison à ces propos qui sont au cœur du sujet du SPPPI. Le premier niveau de réponse est qu'il existe six réacteurs nucléaires en exploitation depuis 40 ans qui cohabitent parfaitement avec toutes les industries citées. Ils ont fait l'objet d'études de danger, de réexamens de sûreté validés par l'ASN, avec ses appuis, comme l'IRSN. Le terminal méthanier a aussi fait l'objet de dispositions spécifiques de protection sur la centrale existante. Celle-ci a donc déjà couvert tous les risques. Les deux EPR2 sont en proximité immédiate des six réacteurs. En tout état de cause, le projet repart dans un process complet d'évaluation de l'environnement, d'études de dangers, de sûreté pour intégrer le rapport préliminaire de sûreté dans l'optique de l'autorisation de création.

Il a également participé, la veille, sur le projet du lancement de XTC Orano, et il a aussi entendu les propos de M. Fournier. La réponse apportée sera la même ici : les échanges ont commencé pour croiser les informations et mener les études de danger. Le timing est bon pour instruire cette autorisation environnementale. Les études de danger en font partie, à la fois pour l'environnement, et pour la sûreté qui est spécifique.

À ce titre, et pour répondre à Mme Hocquet-Duval, il préfère également parler de culture de sûreté plutôt que de culture du risque. Il répète que le premier atout du site de Gravelines est ses réacteurs existants. De fait, les études ont déjà été menées pour les réacteurs existants. Il est donc plus simple que de partir d'une feuille blanche. EDF dispose de nombreuses données. Néanmoins, de nouveaux voisins ont fait leur apparition, comme XTC Orano. Toutefois, il ne perçoit aucune difficulté particulière.

Il rappelle le processus : le jour où l'analyse environnementale sera menée, et où la demande d'autorisation sera déposée, il existera une phase d'enquête publique. Reste que l'histoire n'en est qu'à son commencement.

M. Muys aimerait poser deux questions : le montant des intérêts de retard sur la construction des EPR étrangers et les surcoûts par rapport aux devis prévisionnels pour l'ensemble des réacteurs. Une loi sur la souveraineté énergétique est annoncée. Il se demande si les matières premières sont bien maîtrisées compte tenu du contexte géopolitique où il est plus simple d'importer que de penser au bien des peuples. Il insiste sur le fait que le contexte géopolitique international est très grave. Rien n'est maîtrisé ! La dépendance est totale. Si le contexte géopolitique grave se rajoute au changement climatique, il s'interroge sur les maîtrises réelles de l'État français. L'époque actuelle est, selon lui, à un tournant de la société et de la vie internationale. Il aimerait avoir des réponses sur quoi il est possible de compter. Il constate que les matières premières viennent

d'Afrique. La France n'est pas très bien vue en Afrique... Il aimerait que l'énergie soit mieux maîtrisée sur le territoire français avec l'éolien, le photovoltaïque, donc un mix énergétique, au lieu de tout miser sur le nucléaire.

M. MENARD assure que tout n'est pas misé sur l'EPR. Rien que dans le Dunkerquois, le projet des éoliennes en mer existe en parallèle. Les deux EPR ont vocation à assurer la souveraineté énergétique de la France, et son indépendance énergétique. Cela a fait ses preuves depuis plusieurs décennies. Au-delà des risques suscités par le nucléaire, et des catastrophes potentielles, il a permis à la France d'assurer son indépendance énergétique, et permettra à la France d'assurer sa trajectoire de décarbonation.

Oui, des débats idéologiques peuvent avoir lieu. Le contexte international est délicat, mais ce depuis plusieurs années. Néanmoins, il ne doit pas interdire d'assurer une souveraineté énergétique. Il estime que ce contexte de dépendance et cette crainte vis-à-vis des tensions internationales font que l'État français a décidé de miser sur son atout fort, à savoir la production de l'énergie nucléaire.

M. Ménager voit, dans ce projet, une trajectoire dans la durée. Depuis 20 ans, la filière nucléaire s'est progressivement appauvrie, avec tout son écosystème. Il était impossible de s'engager durablement dans cette filière alors qu'il était annoncé que tout allait fermer, s'arrêter. Du coup, la France s'est mise en difficulté.

Là, à l'inverse, le lancement du programme peut permettre à la filière de se projeter, de faire des investissements nécessaires pour aller sur une matière première, c'est-à-dire l'uranium. À ce titre, la chance est que l'uranium est très bien réparti sur la planète. Il n'y en a pas qu'en Afrique, mais aussi au Canada, en Australie, et il en existe en France. L'uranium pourra toujours être sourcé en tant que matière première. La souveraineté sur l'uranium est la capacité à le traiter, à l'enrichir pour le mettre dans un réacteur nucléaire. Très peu de pays savent le faire, et la France sait le faire, comme les USA, la Chine et la Russie. Il s'agit d'un vrai gage de souveraineté. La multiplicité des lieux où trouver de l'uranium permet de pouvoir toujours le sourcer en fonction du contexte politique. Le désengagement est quasiment complet avec la Russie. En Afrique, des menaces existent, comme dans d'autres pays. Sur la souveraineté, il insiste que la France maîtrise à ce jour l'ensemble de la chaîne.

Il se souvient de questions sur ce thème de l'uranium lors d'anciens débats publics. Il confie qu'en cas d'arrêt complet des approvisionnements d'uranium, la France dispose de cinq ans de réserve. Les atouts de souveraineté sont bien réels. Avec une meilleure disponibilité des centrales nucléaires en 2024, il fait remarquer que l'hiver a pu se passer dans de meilleures conditions. Il estime qu'il s'agit d'une belle démonstration, et donc de preuves apportées.

M. KUSZ fait part de son plaisir d'être présent. Il vient de rajeunir de 50 années, après être arrivé à Gravelines en 1973 et avoir fait toute sa carrière à la centrale de Gravelines avec un début difficile. Il était question des logements, et des moments où les habitants ont vécu dans des rues pleines de boue. Toutefois, les mêmes discours se retrouvent toujours, et agacent encore. Le discours de peur revient, 50 ans plus tard. Il considère que ces discours rassurent, car ils démontrent que rien ne s'est passé en 50 ans.

Il émet simplement une interrogation par rapport à tout cela, et il a conscience que l'aide au parking ne sera pas simple à mettre en œuvre. En ce qui concerne la formation, un CFA est actuellement en construction à Gravelines. Il devrait accueillir des sessions de 150 stagiaires. Il est également prévu la construction d'un hébergement pour ces stagiaires, mais aussi la construction de 300 logements. Les travaux sont en cours. Il s'est permis d'interpeller les équipes municipales de Gravelines à plusieurs reprises en demandant de prévoir au mieux, afin de ne pas revivre les mêmes difficultés qu'en 1975. Il sait que le message a été reçu, entendu et pris en compte.

Mme Hocquet-Duval est agacée par le fait de reposer les mêmes choses. Rien n'est amusant en participant à ces commissions. Elle vient, car des choses ne vont pas dans le bon sens.

M. Lammin souhaite en premier lieu souligner la qualité de la présentation. Pour assister à de nombreuses réunions sur ces sujets, il ne peut que témoigner qu'il est question, à chaque fois, de logements et de mobilité, à juste titre. Il s'agit de réelles questions qui se posent. Concernant le logement, les questions portent sur le long terme pour les futurs arrivants, pour ceux qui travailleront sur toutes les entreprises, mais aussi au moment du chantier. Il ne souhaite pas connaître ce qui a été fait par le passé, et souhaite des logements décents pour les salariés qui arriveront. Il s'agit d'une réelle préoccupation. Il fait remarquer que chaque membre de la commission a mis le doigt sur des sujets importants.

Il aimerait en savoir plus sur les retombées économiques sur le territoire, et notamment pour toutes les entreprises. Il souhaiterait avoir des données à ce sujet, ou une idée sur ce que le projet EPR2 pourrait engendrer comme retombées économiques pour le territoire.

M. Ménager présente à ce titre M. Voisin qui se charge surtout du monde économique afin que le projet bénéficie au territoire. Il répond que rien n'est trop tôt. Les deux mots qui émergent sont anticipation et travail collectif. Cela est également valable sur le domaine économique.

Il rappelle qu'il s'agit d'un programme avec le lancement de six réacteurs, en trois paires. Oui, les contrats d'envergure sont signés pour le programme. Par contre, les entreprises, essentiellement nationales, qui décrocheront ces gros contrats, ne pourront pas faire tout toutes seules. De fait, le travail est d'expliquer les gros contrats au territoire pour que les entreprises locales qui ont des compétences, de la main-d'œuvre disponible, puissent être en sous-traitance ces entreprises. Son rôle est de faciliter cette mise en relation et de donner la capacité de réussir cette sous-traitance.

Par ailleurs, pour toutes les spécificités du site, un certain nombre de contrats seront à décrocher pour des aménagements du site, qui n'appellent pas à des qualifications très élevées dans le domaine nucléaire. Des choses pourront donc arriver plus rapidement. De la visibilité sera donnée afin que les entreprises du territoire puissent avoir un coup d'avance, puissent se préparer.

Un intervenant revient sur la slide 10 de la page 5 du dossier, par rapport aux effets du changement climatique et la prise en compte du GIECC. Il aimerait connaître les documents publics administratifs qui peuvent informer la population des risques liés à la centrale face au changement climatique, mais aussi les documents d'urbanisme qui seront modifiés en vue de l'ERP2, et la façon dont le risque climatique sera documenté dans ces documents.

M. Ménager revient sur les deux autorisations principales évoquées dans les documents consultables au moment des enquêtes publiques relatives à ces autorisations : l'analyse environnementale qui contiendra des éléments, et la demande d'autorisation d'une création qui, au titre de la sûreté, contiendront des éléments sur la façon d'assurer la sûreté d'un réacteur face aux changements climatiques, sur différents volets (température d'eau, d'air, niveau d'eau). Des précautions sont également prises face aux phénomènes extrêmes comme les tornades et les agressions naturelles. Il est également possible de penser qu'il existera des séances thématiques sur ces sujets permettant de travailler sur ces hypothèses.

M. MENARD répond à la question sur l'urbanisme. Il indique que le projet entre dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal de la CUD. Il ne pense pas qu'il y ait de modifications à faire, puisque la zone est déjà industrielle. Elle ne le devient pas. Ce zonage a vocation à perdurer. À sa connaissance, il n'y aura aucune modification à apporter à ce document d'urbanisme.

M. Pruvost tient à souligner la qualité de la présentation. Il souhaiterait revenir sur le sujet de l'eau, et sur les problématiques liées au rabattement de nappes. Certes, il est question d'une plateforme en partie existante avec le site précédent. Il imagine qu'il y aura un rabattement nécessaire à la création de la nouvelle plateforme. De ce fait, il aimerait savoir s'il serait possible d'avoir, en amont des demandes d'autorisation administrative, une idée des volumes d'eau rabattus pour la mise en place de la phase chantier. Il semblerait qu'il soit question de millions de mètres cubes.

M. Ménager concède qu'il s'agit d'une excellente question, à laquelle, malheureusement, il ne sait répondre. Dans ce cas, il en profite pour présenter une troisième personne qui pourrait répondre ultérieurement, à savoir M. Bernard Spec, le chef de projet. L'interrogation est donc notée.

M. Spec confie que la réponse dépend du type de renforcement des sols effectué, en cours de définition.

M. Ménager confirme que la question est prise.

M. Pruvost se demande si l'ensemble des chiffres seront présentés lors du débat public.

M. Ménager pense que des ordres de grandeur seront donnés, et permettront de travailler ensemble.

M. Pruvost explique que l'idée de fond est que cela ne pose aucune problématique lors des consultations administratives.

M. MENARD pense qu'un travail sera engagé avec le SAGE du Delta de l'Aa pour la réalisation du dossier d'autorisation environnementale.

M. Spec répond qu'il existera de toute façon une enceinte géotechnique étanche autour de la zone des réacteurs. Le chiffre ne peut néanmoins pas être donné de manière précise.

M. Pruvost se demande s'il existera une modélisation de l'effet de la masse de la plateforme sur le sol sur la pluviométrie afin d'identifier un effet de remontée de nappe liée à la charge.

M. Spec assure que les effets hydrauliques sont pris en compte.



M. Ménager a pris les interrogations et amènera les éléments adéquats de façon anticipée.

Mme Castel ne revient pas sur tous les échanges intéressants. Toutefois, pour rebondir sur le sujet du logement, il s'agit d'une vraie problématique prise à bras le corps sur le Dunkerquois. Elle souhaitait également mettre l'accent sur les 8 000 salariés prévus au pic de la construction, mais beaucoup moins risquent de travailler au quotidien par la suite (1 500 environ). Son propos concerne à la fois le projet EPR2, mais aussi l'ensemble des projets sur le Dunkerquois. Elle aimerait parler des personnes qui travailleront sur le Dunkerquois, mais qui n'y travailleront pas. Elle considère que cela risque d'être problématique, délicat malgré la volonté de tenir les délais au maximum pour produire les logements adéquats pour ceux amenés à rester sur le Dunkerquois, car un véritable sujet concerne les travailleurs qui viendront construire les projets autour du Dunkerquois. Elle fait remarquer qu'à l'heure actuelle, un problème est déjà visible sur le personnel en déplacement. Mme Castel précise que, sur sa commune, elle voit des personnes qui dorment quotidiennement sur le parking, en voiture, en camping-car, en caravane. Et ce, pour des raisons financières ou pour des raisons de places. Elle rappelle qu'un camping de tourisme n'a pas la même réglementation qu'un camping pour les personnes en déplacement. Elle aimerait que ce problème soit regardé. Ces personnes sont heureuses de venir travailler, mais elles souhaiteraient également pouvoir rentrer chez elles, dormir convenablement. Or, elles n'ont pas forcément de place pour se faire. L'hôtel, certes, est bien, mais ne correspond pas à la demande des personnes en déplacement. En outre, un problème financier s'ajoute à ce constat, même s'il ne dépend pas de ce projet. L'inflation est perceptible depuis plusieurs mois. Malgré tout, les forfaits à la journée se veulent toujours plus insuffisants. Si les personnes ne parviennent pas à se loger en raison de prix trop onéreux, elles risquent de se retrouver coincées après avoir signé un contrat les obligeant à aller travailler.

Elle répète voir de nombreuses personnes dormir sur un parking, pour certains en camping-car, mais d'autres n'ont aucune douche, aucune évacuation, aucun sanitaire. Elle estime que cette problématique risque de grandir avec le temps. Elle souhaite que ce sujet soit intégré à ce projet qui dépasse l'EPR2.

M. MENARD certifie que ce sujet est pris en compte dans le cadre du protocole logements. Trois types de logements ont été identifiés :

- le logement pérenne ;
- le logement temporaire ;
- l'hébergement de chantier.

Le logement temporaire et l'hébergement de chantier sont pris en compte dans le cadre d'un groupe de travail spécifique pour l'élaboration du protocole logements piloté par EDF, la CUD et le grand port maritime de Dunkerque. Ce sujet est clairement identifié. Il existera à la fois des personnes qui viendront ponctuellement, à héberger, d'autres qui seront là pour une période d'un an, et d'autres qui seront présentes pour plusieurs années, voire pour quelques décennies. Ces dernières disposeront d'un logement pérenne.

Mme Royal rappelle que la CNDP ne peut intervenir que dans le cadre de la loi, au regard des nombreux propos concernant son organisme ce jour, en bien et en mal. Ces missions sont définies.

Le rôle de la CNDP est de récupérer ce que vont dire les uns et les autres, et les rapporter au maître d'ouvrage afin que cela soit le plus compréhensible possible. En tout état de cause, il s'agit d'un travail collectif. La CNDP ne peut réaliser aucun miracle. Elle produira un bilan en fonction des retours du maître d'ouvrage. À propos du débat du territoire, elle insiste que le projet se trouve à une phase très anticipée, et qu'il est impossible de tout produire. La CNDP n'a qu'une mission de conseil à ce jour, et ne peut faire davantage. Elle invite chacun (maître d'ouvrage, acteurs, citoyens) à porter la parole pour qu'il y ait ce débat argumenté, et pour qu'il soit constructif.

M. Verscheure voudrait revenir sur les propos précédents concernant le logement et son protocole. Il s'interroge sur la possibilité de faire sauter quelques verrous administratifs. Du côté d'Audruicq, il est impossible de faire tout et n'importe quoi, avec des tas de tracas administratifs. Il aimerait savoir si les verrous pourront être sautés... À Flamanville, il avait jadis rencontré la maire d'une commune proche de Flamanville. Cette dernière assurait que le Préfet avait facilité la construction d'une classe supplémentaire dans un village, avait également autorisé l'extension d'un camping. Il se demande si la situation pourrait être similaire.

En outre, il s'interroge sur le coût prévisionnel de l'installation de ces EPR, et de tous les travaux annexes (eau, transport).

M. MENARD imagine qu'EDF est en capacité de donner le coût de l'installation des EPR. Les coûts annexes, eux, ne sont pas identifiés à ce stade. En outre, en tant que représentant de la sous-préfecture, il n'assimile pas la DREAL à des verrous. Certains verrous et blocages réglementaires sont évidents. Il revient au protocole logements, avec un groupe de travail lié à l'innovation réglementaire, piloté par la DDTM. La DDTM réfléchit à cette question des dispositifs à amender, rénover pour dynamiser la construction de logements. Cet aspect est donc bien pris en compte.

M. Ménager indique que la question relative au coût est liée à l'approche globale du projet. Le coût estimatif du programme a été rendu public, à hauteur de 51,7 milliards d'euros. La tentation de diviser par trois est réelle. Toutefois, des contrats d'équipements pourraient être passés par lots, comme pour six turbines par exemple. De fait, la règle de trois n'est pas aussi simple.

M. MENARD remercie l'équipe d'EPR2 de la qualité de la présentation de la démarche, et remercie l'assistance. Il confirme la bonne notation de chaque remarque, et il rappellera au sous-préfet la volonté de la population d'être informée des démarches engagées dans le cadre de la feuille de route « Dunkerque 2030 ». Il propose à l'assistance de se revoir d'ici un an pour faire le point sur l'avancée du projet.